

Eau - Droit de branchement à titre de participation aux extensions du réseau d'eau - Modalités d'application

M. LE MAIRE, Rapporteur : Avant la publication de la loi d'orientation foncière n° 67.1253 du 30 décembre 1967, les extensions du réseau d'eau étaient supportées à part sensiblement égale entre les pétitionnaires et la Ville. Le Conseil Municipal adoptait le projet présenté par délibération et fixait les modalités de financement.

La loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 traite du financement des équipements urbains et institue la taxe locale d'équipement. Elle mentionne également les participations compatibles avec la taxe d'équipement en son article 72.

La loi 71.581 du 16 juillet 1971 complète, en son article 18, la liste des participations compatibles avec la taxe d'équipement. Elle précise qu'il est possible de demander des contributions aux constructeurs pour la réalisation des équipements des services publics industriels ou commerciaux concédés, affermés ou exploités en régie.

Aussi les différentes extensions du réseau faisaient l'objet d'une délibération du Conseil Municipal qui fixait un droit de branchement applicable aux constructions existantes et à celles à venir pour toutes les prises d'eau à réaliser, sans limitation de durée dans le temps et sans indexation du montant.

La loi 85.729 du 18 juillet 1985 traite, en son article 23, des participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisation de construire et confirme qu'il est possible de demander des contributions aux constructeurs pour la réalisation des équipements des services publics industriels ou commerciaux concédés, affermés ou exploités en régie, dès lors que ces équipements sont rendus nécessaires pour la réalisation de l'opération.

La circulaire 93.08 du 12 janvier 1993 rappelle que la nature et le montant des participations effectivement exigées doivent être mentionnés dans les arrêtés portant délivrance de permis de construire.

Dans la pratique, depuis 1968, 62 délibérations du Conseil Municipal, dont la liste est annexée à la présente, ont été prises pour des extensions du réseau. Actuellement pour toute construction nouvelle ou toute demande de branchement située sur l'un des tronçons concernés, il est demandé le droit de branchement correspondant à la délibération lors de l'exécution du branchement. Cette disposition ne paraît plus en accord avec la réalité et n'est guère compatible avec la notion d'équipement public rendu nécessaire pour la réalisation de l'opération, étant entendu que l'équipement existe. Pour cette raison, il est proposé de fixer un délai de récupération de ce droit de branchement, délai qui pourrait être fixé à 5 ans, ce qui semble raisonnable pour un droit de suite. Cette disposition limiterait considérablement le nombre de dossiers à gérer. Sur le plan de l'opportunité, il est certain qu'un droit récupérable sur cinq années pour une extension du réseau peut se justifier ; il n'en est pas de même pour un secteur urbanisé où l'extension date de près de 25 ans.

Sur avis favorable de la Commission Eau-Assainissement, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter un délai de cinq ans, à compter de la date de la délibération autorisant ce prolongement, pour demander un droit de branchement lié aux extensions du réseau,
- décider de l'abandon de ce droit de branchement pour toutes les extensions réalisées et ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal depuis 1968 et ce jusqu'à 1989.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Eau-Assainissement et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

ANNEXE
Liste des délibérations pour les extensions du réseau d'eau

Année	Désignation	Date de délibération	Montant	Observations
1965	Chemin de la Combe Noire	19.11.1965	620	
1966	Chemin des Essarts Torcols	01.04.1966	600	
1967	Chemin de la Vosselle	28.04.1967	1 000	
1968	La Combe aux Chiens Chemin du Lièvre	25.10.1968 17.07.1968	1 500 1 500	Prolongement CARRY VAUTHIER
1969	Chemin de Pirey Chemin des Ecoles des Tilleroyes Chemin de Valentin	31.01.1969 31.01.1969 07.03.1969	1 000 1 000 1 000	
1970	Sentier des Deux Lys Chemin du Fort des Montboucons	10.04.1970 18.12.1970	2 000 2 000	
1971	Chemin du Fort de Chaudanne Chemin du Petit Chaudanne Plateau de Chaudanne	28.05.1971 28.05.1971 28.05.1971	1 500 1 500 1 500	
1972	Chemin de la Petite Creuse Chemin des Journaux Rue Leverrier Chemin du Sanatorium Chemin des Tilleroyes	21.12.1972 09.06.1972 10.03.1972 10.03.1972 10.03.1972	1 500 2 000 2 000 2 000 2 000	
1973	Avenue de la 7 ^{ème} Armée Américaine Rue Briot Chemin de l'Espérance Chemin des Essarts l'Amour	14.06.1973 12.10.1973 05.10.1973 12.10.1973	2 000 2 000 2 000 2 000	Prolongement CASAGRANDE
1974	Chemin de Chamuse/Champs Melin Port Douvot Chemin de Vieilley	21.03.1974 21.03.1974 08.02.1974	2 500 2 500 2 500	
1975	Chemin d'Avanne à Velotte Rue Anne Frank Chemin des Montarmots Chemin de Tallenay Chemin des Vallières	11.04.1975 23.05.1975 26.09.1975 11.04.1975 27.06.1975	2 500 2 500 2 500 2 500 2 500	Prolongement SKRABAL
1976	Chemin des Dessus de Chailluz Chemin de l'Epitaphe Chemin des Bouez Avenue des Abattoirs	30.04.1976 08.10.1976 10.03.1976 08.10.1976	2 500 2 500 2 500 5 000	
1978	Chemin de Serre	23.03.1978	2 500	
1979	Chemin des Montboucons Chemin de l'Oeillet Chemin des Saulniers Chemin de Charmarin	19.10.1979 20.05.1979 23.02.1070 23.03.1979	2 500 2 500 2 500 2 500	
1980	Chemin de la Chappelle des Buis	22.02.1980	2 500	
1981	Chemin des Echenoz Saint-Paul Chemin de Plainechaux	03.04.1981	2 500	
1985	Chemin des Champs Nardin	15.04.1985	2 500	
1986	Chemin du Bois Saint-Paul Chemin de la Combe Maçon Chemin des Cras Rougeot	24.06.1986 24.06.1986 24.06.1986	2 500 2 500 2 500	Prolongement HIRSCHY

Année	Désignation	Date de délibération	Montant	Observations
1987	Sentier des Deux Lys Chemin de la Naitoure Chemin des Quatrouillots Chemin des Quatrouillots Chemin des Saulniers Chemin du Pêcheur	29.06.1987 14.12.1987 14.12.1987 14.12.1987 29.06.1987 29.06.1987	2 500 2 800 2 800 2 800 2 500 2 500	Prolongement GARCIA de Torcols à Combe aux Chiens
1988	Chemin de la Barre aux Chevaux Chemin des Cras Rougeot Rue de Chaudanne Chemin des Essarts l'Amour Route de Vesoul	19.12.1988 10.03.1988 19.12.1988 19.12.1988	2 900 2 900 2 900 2 900 2 800	Prolongement MICHELOT VARINI Prolongement ALACIO
1989	Chemin des Essarts l'Amour Chemin de la Grange Borée Chemin des Ragots	25.04.1989 05.10.1989 03.07.1989	2 900 2 900 2 900	Prolongement COLLE RIDET
1990	Chemin de Bonnay	22.02.1990	2 900	
1991	Chemin du Fort des Montboucons Chemin de la Providence Rue des Tamaris Rue du Docteur Colard	14.01.1991 25.04.1991 14.01.1991 14.01.1991	3 120 3 120 3 120 3 120	Prolongement BARROCA Prolongement FOURGEOT
1992	Chemin de la Confrérie Chemin des Essarts l'Amour	16.12.1991 16.12.1991	3 250 3 250	Prolongement MOULIN BUGNET